

Certificat de compétence pédagogique

RS3090 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ASSOCIATION DE GESTION DES CERTIFICATS DE COMPETENCE PEDAGOGIQUE · SIRET : 52960522200015

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ARKESYS.NET	50103360900014	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse aux transmetteurs de savoirs liés à la formation, initiale ou continue.

Le certificat de compétence pédagogique (CCP) a pour objectif de vérifier et confirmer la compétence pédagogique des transmetteurs de savoirs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Pour l'activité 1, « Préparation d'une action de formation sur la base du besoin des apprenants exprimé par un commanditaire », les compétences de la certification sont les suivantes :

- Analyser le besoin de formation et le traduire en besoin d'acquisition de connaissances et ou de compétences à partir de la demande orale ou écrite d'un commanditaire- qui sera un responsable de formation, un référentiel, un client, le ou les apprenants, selon que l'on soit en formation initiale, en formation continue.
- Ecouter son commanditaire, comprendre son besoin du point de vue technique et du point de vue de l'environnement dans lequel l'action de formation devra s'exercer et du point de vue du public auquel il devra s'adresser.
- Mettre en œuvre sur les plans théorique et pratique, les dispositifs utiles : matériel pédagogique et méthodes.
- Créer un contenu de formation (appelé selon les cas, programme de stage, cours, module, cursus) à partir de l'analyse des besoins.
- Elaborer, à partir d'un contenu de formation, un plan de cours et les outils pédagogiques associés, exécutables dans le cadre des contraintes de formation exprimées par le commanditaire.

Pour l'activité

2: « Animation de

formation » : les compétences de la certification sont les suivantes :

- Identifier les contraintes face à un public donné, et adapter son comportement et ses méthodes pédagogiques.
- -Mettre en œuvre les outils pédagogiques utiles.
- Identifier les anomalies, problèmes et conflits

et

rechercher les solutions.

- Adapter les outils pédagogiques aux problèmes rencontrés.

Pour l'activité 3 : « Evaluation de la formation » : les compétences de la certification sont les suivantes :

- Concevoir une stratégie d'évaluation portant à la fois sur la satisfaction et les acquis des apprenants, sur la base des besoins du commanditaire, des caractéristiques et des attentes des apprenants et des méthodes pédagogiques employées.
- Sélectionner les outils d'évaluation pertinents et les indicateurs associés.
- Proposer des moyens de remédiation.

Pour l'activité 4: « Veille sur l'évolution des pratiques et des outils de formation » :

- Effectuer régulièrement des recherches relatives aux innovations et des dernières mises à jour des outils professionnels afin d'utiliser les systèmes les plus efficaces.

À partir du descriptif général des compétences constituant la certification, l'AGCCP a retenu d'évaluer les compétences suivantes :

Pour l'activité 1 « Préparation d'une action de formation sur la base du besoin des apprenants exprimé par un commanditaire », les compétences évaluées par la certification sont les suivantes :

- Ecouter et interagir avec le commanditaire.
- Préparer et structurer une formation (plan de cours, matériel pédagogique à utiliser...).
- S'exprimer correctement en français, comprendre et utiliser les bases de la logique (« et », « ou », « si », « seulement si » et « non »).

Pour l'activité 2 « Animation de formation », les compétences évaluées par la certification sont les suivantes :

- Intégrer aux objectifs de la formation les attentes des participants.
- Adapter son comportement et ses méthodes et outils pédagogiques aux participants.
- Identifier les difficultés, problèmes et conflits et les gérer.
- Maintenir l'objectif pédagogique malgré des perturbations éventuelles.
- Être capable d'argumenter, rédiger, reformuler, résumer.
- Intégrer les contraintes de la chronobiologie pour maximiser l'efficacité de l'apprentissage.

Pour l'activité 3 : « Evaluation de la formation », les compétences évaluées par la certification sont les suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'évaluation.
- Choisir les outils d'évaluation pertinents.

Pour l'activité 4 : « Veille sur l'évolution des pratiques et des outils de formation », les compétences évaluées par la certification sont les suivantes :

- Mener une veille pédagogique.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun prérequis.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.agccp.fr>

<https://www.groupe-arkesys.com/formation-professionnelle/formation-certificat-de-competence-pedagogique>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/3090/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	3 840 €

Coût moyen par dossier	1 920 €
Durée moyenne	21 h
Période	07/2020 – 11/2020
France compétences	99 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.